

«Prix de la France moche» : une association désigne 4 villes lauréates pour 2021

Chaque année, l'association **Paysages de France** décerne le prix de la ville moche à des communes où l'excès de publicités enlaidit l'environnement.



Dambach-la-Ville (Bas-Rhin) s'est vue décerner le prix de la « Mise en valeur du patrimoine » pour son partenariat avec le publicitaire JC Decaux.

Si l'on connaît tous la jolie appellation « Villes et villages fleuris », il existe également la version laide : le prix de la France moche. Vendredi 29 octobre, l'association [Paysages de France](#) a décerné le prix à quatre villes dans diverses catégories, rapporte [Ouest France](#).

Les grandes gagnantes

Ainsi la ville de Migné-Auxances (Vienne) a reçu le prix de la ville « Tombé dans le panneau ».

Dans la catégorie « Campagne publicitaire », Montalieu-Vercieu (Isère) a été **déclarée grande gagnante**. « À Montalieu, mets ta pub où tu veux ! », ironise le site de l'association.

Dambach-la-Ville (Bas-Rhin) quant à elle s'est vue gratifiée du **prix de la « Mise en valeur du patrimoine »**. L'entrée de la ville, une belle porte en pierre, **se trouve encombrée d'un énorme encart publicitaire**. « Bravo à Dambach-la-Ville qui a compris comment valoriser son patrimoine historique avec son entrée de ville début XXIème ».

Enfin, Le Havre (Seine-Maritime), **en partenariat avec le publicitaire JCDecaux, s'est vu décerner le prix de la « Publicité sans modération »**. « Associés aux

publicitaires, les lobbys de l'alcool ont fait sauter le bouchon de la loi Evin. Le Havre, patrimoine mondial de l'UNESCO, tenait à s'associer sans modération à cette noble cause qui permet aux médecins, à la police et à la justice de ne pas avoir à craindre le manque de travail. »

Marge de manoeuvre possible

L'objectif de l'association est simple : **exhorter les communes à revoir leur politique publicitaire**. L'association pointe la liberté de marge de manoeuvre des maires en la matière, qui peuvent **instaurer ou modifier un règlement local de publicité** et **solliciter l'action des préfets en cas d'infraction**.